

**A.F.M.E.**  
**Société civile**  
**Au capital de 74.700,02 euros**  
**27, Avenue de Saint-Maximin – BRUE-AURIAC (Var)**  
**RCS DRAGUEN N° 422 409 375**

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE  
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille seize  
Le treize décembre  
A dix-neuf heures  
Au siège social

Les associés de la société A.F.M.E, Société civile au capital de 74.700,02 euros dont le siège social se situe à BRUE-AURIAC (Var), 27, Avenue de Saint-Maximin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 422 409 375, se sont réunis en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Eric BARTHELEMY : 1225 parts portant les n° 1 à 1225 inclus  
Ci..... 1225 parts
- Monsieur Francis BARTHELEMY : 1225 parts portant les n° 1226 à 2450  
Ci..... 1225 parts
- Monsieur Marc BARTHELEMY : 1225 parts portant les n° 2451 à 3675  
Ci..... 1225 parts
- Madame Annette COLOMBET : 1225 parts portant les n° 3676 à 4900  
Ci..... 1225 parts

Lesquels totalisent les QUATRE MILLE NEUF CENTS (4900) parts que comprend le capital social.

Madame Annette COLOMBET préside l'assemblée en sa qualité de gérante.

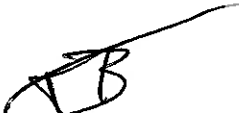
La Présidente déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement adopter les résolutions fixées à l'ordre du jour aux conditions de majorité requise par les statuts, et ainsi délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel associé en application de l'article des statuts intitulé « CESSION DE PARTS ENTRE VIFS » ;

La Présidente expose à l'assemblée que Monsieur Eric BARTHELEMY, associé, souhaite céder l'intégralité des parts sociales qu'il détient dans le capital de la société au profit de :

- Madame Audrey BEOLETTO, soit 1225 parts numérotées 1 à 1225.

Dès avant la cession projetée, il convient, conformément à l'article intitulé « CESSION DE PARTS ENTRE VIFS » des statuts de la société, d'agréer Madame Audrey BEOLETTO en qualité d'associé.

  
AB A.O. FB 1  
EB

## **PREMIERE & UNIQUE RESOLUTION**

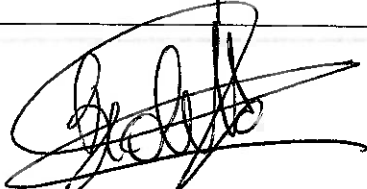
Connaissance prise du projet de cession de 1225 parts numérotées 1 à 1225 que Monsieur Eric BARTHELEMY souhaite consentir, la collectivité des associés décide d'agréer Madame Audrey BEOLETTO, en qualité de nouvel associé de la société A.F.M.E. sous réserve de la régularisation de l'acte de cession.

Madame Audrey BEOLETTO intervenant à l'instant, prend acte de l'agrément qui lui est consenti.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés.

| Parties                     | Mentions et signatures                                                              | Qualités         |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Monsieur Marc BARTHELEMY    |  | Associé          |
| Monsieur Eric BARTHELEMY    |  | Associé          |
| Monsieur Francis BARTHELEMY |  | Associé          |
| Madame Annette COLOMBET     |  | Gérante Associée |
| Madame Audrey BEOLETTO      |  | Nouvel associé   |